

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 4

Compte Administratif du budget annexe Téléassistance 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Le Compte administratif permet de rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées à la clôture de l'exercice budgétaire. A l'image du compte administratif du budget principal, le compte administratif du budget annexe Téléassistance rapproche les prévisions au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Les résultats comptables de l'exercice 2020 présentés sont conformes à ceux constatés au Compte de Gestion de M. le Payeur Départemental :

Récapitulation	Situation à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Mouvements réels de l'année 2020		Résultat de l'exercice	Situation finale cumulée
			Dépenses réalisées	Recettes réalisées		
Sect. Fonctionnement	-40 247,50	0,00	1 857 062,38	1 846 501,66	-10 560,72	-50 808,22
Sect. Investissement	406,84	0,00	0,00	0,00	0,00	406,84
TOTAUX	- 39 840,66	0,00	1 857 062,38	1 846 501,66	-10 560,72	-50 401,38

La situation finale cumulée fait ressortir un déficit de 50 808,22 € en section de fonctionnement et un excédent de 406,84 € en section d'investissement.

1 – Section de fonctionnement

Le budget prévisionnel 2020 s'élevait à 1 922 447,50 € en section de fonctionnement.

La réalisation en détail est la suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles :	1 857 062,38	Recettes réelles :	1 846 501,66
- Charges à caractère général	185 787,58	- Participation du Département	1 823 900,00
- Charges de personnel	1 671 272,33	- Autres remboursements de personnel	13 569,82
- Charges diverses de la gestion courante	2,47	- Produits divers de la gestion courante	1,46
Dépenses d'ordre :	0,00	- Remb. Dommages causés par tiers	9 030,38
- Dotations aux amortissements	0,00		
- Virement à la section d'investissement	0,00		
Résultat de fonctionnement reporté :	40 247,50	Résultat reporté (excédent) :	0,00
TOTAL DES DEPENSES	1 897 309,88	TOTAL DES RECETTES	1 846 501,66
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT : 50 808,22 €			

Le département verse une participation sur la base de 40 tranches. Chaque tranche correspond à 175 abonnés. Le SDIS a perçu également une participation de 7 900 € dans le cadre d'une action d'expérimentation d'outils numériques de mise en œuvre du dispositif téléassistance et 9 030,38 € de remboursement de dommages suite à un accident de trajet causé par un tiers.

Les charges de personnels comprennent le traitement et les primes de 31 titulaires de fonction publique et 8 contractuels au 31 décembre 2020. Le traitement d'un agent mis à disposition par le centre de gestion a été imputé à tort sur le budget principal. Son affectation au budget annexe fera l'objet d'une décision modificative. De plus, depuis la mise en place du dispositif, le traitement et les charges d'un opérateur UTA (réception de l'alerte au CODIS) est facturé au budget annexe téléassistance.

Si l'évolution des dépenses à caractère général est bien maîtrisée, un solde négatif est cependant constaté sur l'exercice sur 2020 et cela à hauteur de 50 808,22 € dont 40 247,50 € de déficit cumulé au 31 décembre 2019. Celui-ci résulte, d'une part, de l'évolution statutaire des filières sapeurs-pompiers et personnels techniques et administratifs notamment la mise en œuvre du RIFSEEP, l'augmentation de +15% du taux d'indemnisation des frais de déplacement (15,25 € à 17,50 €) et, d'autre part, l'augmentation de +35% des frais d'assurance du parc de véhicules (42 VLTA assurées en 2019 pour 3 774 € et 5 094 € en 2020, ce montant validé le 14 décembre 2020 par le CD 63 (même contrat SDIS63) dus à la sinistralité de la collectivité. Il est à noter que l'action du service s'est poursuivie durant les périodes de confinement au bénéfice des abonnés du 17 mars 2020 au 08 juin 2020.

II – Section d'investissement

Le budget prévisionnel 2020 s'élevait à 406,84 € en section d'investissement.

La réalisation en détail est la suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'ordre :		Recettes d'ordre :	
- Virement de la section de fonctionnement	0,00	- amortissement des biens	0,00
Résultat reporté (déficit) :	0,00	Résultat reporté (excédent) :	406,84
TOTAL DES DEPENSES	0,00	TOTAL DES RECETTES	406,84
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 406,84 €			

Il est rappelé que le Département prend à sa charge le renouvellement des véhicules depuis fin 2014.

Le Compte administratif détaillé 2020 peut être consulté auprès du service de l'administration générale du SDIS.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

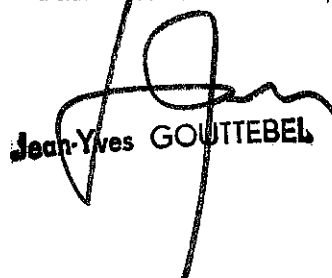
Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe Téléassistance pour l'exercice 2020.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **7 JUIN 2021**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Jean-Yves GOUTTEBEL

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20210531-21_06543-DE
Date de télétransmission : 14/06/2021
Date de réception préfecture : 14/06/2021

